


Vaccins COVID-19 Moderna et Pfizer



QUE FAIRE EN CAS D'EFFETS INDESIRABLES ?

 VOUS RESSENTEZ OU AVEZ EU	 ▶ CE QU'IL FAUT SAVOIR	 ▶ CE QU'IL FAUT FAIRE
<ul style="list-style-type: none"> • une douleur au point d'injection • de la fatigue • des maux de tête • des douleurs articulaires • des frissons • des douleurs musculaires • de la fièvre • des nausées, des vomissements • une réaction au point d'injection (rougeur, urticaire, gonflement) • une éruption cutanée 	<p>Ils sont connus et, pour certains, communs à toute vaccination.</p> <p>Désagréables, ils ne sont pas graves et disparaissent spontanément en quelques jours.</p>	<p>Si les effets ne passent pas spontanément en quelques jours, rapprochez-vous d'un professionnel de santé (pharmacien ou médecin).</p> <p>En cas de fièvre et/ou de douleurs, nous conseillons de privilégier l'utilisation du paracétamol à la dose la plus faible et le moins longtemps possible.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • une douleur aux extrémités (mains, pieds) • l'apparition de ganglions (gorge, aisselle...) • des insomnies • des malaises • des démangeaisons au point d'injection 	<p>Ces effets sont connus et pour certains, communs à toute vaccination.</p> <p>Ils sont entre peu et très fréquents.</p>	<p>Si vous êtes géné(e), rapprochez-vous d'un professionnel de santé (pharmacien ou médecin). Vous serez pris(e) en charge si nécessaire.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • une paralysie faciale 	<p>La paralysie faciale est rare et disparaît généralement en quelques semaines.</p>	<p>Prenez immédiatement contact avec un professionnel de santé (médecin ou le 15) pour être pris en charge.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • une réaction allergique (urticaire, gonflement du visage, choc anaphylactique,...) 	<p>Ces effets d'intensité légère à importante sont connus. La fréquence de ces réactions allergiques est encore indéterminée.</p>	<p>Prenez contact avec un professionnel de santé (pharmacien, médecin ou le 15 en fonction de la sévérité).</p>
<ul style="list-style-type: none"> • un effet non mentionné précédemment, de sévérité légère, modérée ou intense 	<p>Vous faites une réaction qui n'a pas été observée lors des essais cliniques.</p>	<p>Prenez contact avec un professionnel de santé (pharmacien, médecin ou le 15 en fonction de la sévérité).</p>

Vous pouvez déclarer tout effet indésirable sur le portail des signalements en complétant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : signalement.social-sante.gouv.fr/  ou rapprochez-vous d'un professionnel de santé. Privilégiez la déclaration des effets graves et/ou inattendus.

Pour tout renseignement complémentaire, rendez-vous sur la Base de données publique des médicaments : <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>